

Prix de l'abonnement

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . fl. 7 — Payable
 „ La Province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
 compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

Bureau de la Rédaction

à La Haye, Spui n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET

ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui
 et chez les Héritiers Doorman,
 libraires, Langen Footen, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franc de port.

La Haye, 20 Mars.

A La Haye, à Amsterdam, dans toutes les villes et communes du royaume, le clergé de toutes les communions a, du haut de la chaire, entretenu, dimanche dernier, les fidèles du coup douloureux dont la nouvelle, répandue la veille, avait changé en une profonde consternation la joie produite par l'arrivée du dernier bulletin annonçant une amélioration dans la situation de l'auguste malade. De ferventes prières ont été adressées au Ciel pour le salut de la patrie et pour la Maison Royale.

Partout se manifestent les signes de la plus profonde douleur. Le glas funèbre vient seul interrompre le morne silence qui règne dans nos cités. Les bâtiments dans tous nos ports ont hissé leur pavillon à mi-mât en signe de deuil.

Tous les journaux du pays sont encadrés de noir et contiennent des articles biographiques sur Guillaume II. Les feuilles et les correspondances du Brabant-septentrional surtout parlent de la stupeur qui a frappé tous les habitants de cette province.

Les autorités communales de la ville d'Amsterdam ont fait publier hier la proclamation suivante :

„ Une nouvelle des plus douloureuses pour la patrie et pour la capitale nous est parvenue officiellement. Notre bien-aimé Roi, Guillaume II, est décédé à Tilburg vers 2 heures et demie du matin, dans la nuit du 16 au 17 de ce mois.

„ La perte d'un Prince si vénéré et si aimé pour ses qualités chevaleresques et son aménité, plonge la nation néerlandaise, et particulièrement les habitants de la capitale dans le deuil le plus profond. La constante sollicitude du Roi bien-aimé pour la prospérité de cette ville, les témoignages de bienveillance du Prince et de l'attachement des habitants au Prince et à la Maison Royale, nous sont un sûr garant que les habitants de cette ville sont profondément pénétrés de cette tristesse que caractérisent le sentiment religieux et la résignation aux décrets de la Providence.

„ Amsterdam, 19 mars 1849.

„ Les bourgmestre et échevins,
 „ P. HUIDEKOPER. „

On écrit de Rotterdam, en date d'hier, que vers dix heures et demie du matin S. M. la Reine, accompagnée de sa suite, est arrivée au chantier de l'Etat, et s'est embarquée à bord d'un pyroscaphe qui s'est immédiatement rendu à Helvoetsluis pour y attendre l'arrivée du Roi Guillaume III.

Le vapeur le Prince de Joinville s'y est également rendu dans la matinée pour ramener le Roi par le canal de Voorne au chantier de l'Etat.

On ne saurait encore rien préciser au sujet de l'arrivée du Roi; le capitaine du *Batavier*, qui est arrivé hier à midi de Londres, raconte qu'à son départ de cette ville, qu'il avait quitté dimanche, on n'y connaissait même pas la nouvelle de la maladie du Roi.

Le steamer le *Cyclope*, à bord duquel se trouve M. Lightenvelt, est arrivé à Londres que dimanche, à 5 heures de l'après-midi, le brouillard ayant empêché l'entrée du steamer dans la Tamise.

On dit que S. A. R. le Prince d'Orange, aujourd'hui Guillaume II, se trouvait alors en Ecosse.

Revue Politique.

La dénonciation de l'armistice en Italie est officielle. Le *Moniteur français* confirme cette nouvelle. La dénonciation a eu lieu dans la journée du 12; les hostilités reprendront le 21.

Les journaux de Turin ne nous apportent aujourd'hui que le compte-rendu de la séance du 13 de la chambre des députés sardes; mais une correspondance particulière nous apprend que, dans la séance du 14, le cabinet a annoncé officiellement la dénonciation de l'armistice, aux applaudissements de la chambre et des tribunes. Elle nous apprend aussi que le prince Eugène de Savoie-Carignan a été nommé lieutenant-général du royaume pendant l'absence du roi Charles-Albert.

Les nouvelles venues d'Italie sont du reste peu nombreuses aujourd'hui.

Le roi Charles-Albert n'aura pas de commandement dans l'armée; il revêtira seulement l'uniforme de colonel de Savoie. Le *Nazionale* de Turin dit que le jour de la bataille ne paraît pas éloigné.

Le maréchal Radetzky aurait, suivant le *Journal de Francfort*, pris position à la frontière du Piémont. Il n'attendrait donc pas, devant Milan, l'attaque des troupes sardes, ainsi qu'on avait dit d'abord.

La situation de la Toscane empire de jour en jour. Il faudra à ce malheureux pays de longues années pour réparer les ruines annoncées en quelques mois par la révolution.

Rien d'important de Paris. On ne s'y préoccupe que de deux choses: de la guerre d'Italie et des élections.

On ne sait rien encore de positif sur l'attitude que va prendre le gouvernement français en face de la reprise inévitable des hostilités en Lombardie.

Comme on devait s'y attendre, le manifeste de la rue de Poitiers est malmené par la république rouge.

Nous recevons aujourd'hui des nouvelles positives de Cracovie. Tout ce que les journaux ont rapporté sur le bombardement de

cette ville, est complètement faux, ainsi que la nouvelle que cinq des meneurs avaient été pendus. Le 16 on y a publié la nouvelle constitution.

A Bernbourg (Saxe) la populace s'est livrée à de déplorables excès en voulant délivrer le chef du parti démocratique qui se trouve en prison. La force armée a dû intervenir. Cinq individus ont été tués et plusieurs autres grièvement blessés. La ville a été déclarée en état de siège.

De même que la Prusse, le Hanovre, la Bavière, la Saxe, etc., fournissent des contingents pour la guerre contre le Danemarck. Déjà des troupes sont parties de divers points de la confédération germanique. Dans peu de jours, une armée allemande très-nombreuse se trouvera réunie dans les duchés de Schleswig-Holstein, prête à recommencer les hostilités, si, le 27 mars, un arrangement n'est pas intervenu entre le Danemarck et le pouvoir central. Malheureusement il n'est plus guère permis d'espérer que, pour cette époque, l'on soit parvenu à s'entendre.

En elle-même, la guerre à laquelle on se prépare n'aurait rien d'inquiétant, si la querelle devait se vider entre les deux seuls partis belligérants. Mais personne n'ignore que le Danemarck est appuyé par la Russie, et l'on craint, non sans motifs, que celle-ci ne finisse par mettre au service de son allié autre chose que l'influence de sa diplomatie.

Il n'est nullement prouvé que, dans le conflit, la justice et le bon droit soient du côté de l'Allemagne. Dans ce pays même, bon nombre de gens sont convaincus que la querelle faite au Danemarck est une querelle d'Allemand. Mais le pouvoir central est trop engagé pour pouvoir reculer désormais. C'est maintenant une affaire d'honneur, et, bon gré mal gré, quoi qu'il puisse advenir, il faut recommencer à se battre, parce qu'on s'est battu une première fois.

La *Gazette de Cologne* contient une nouvelle fort importante de Berlin, qu'elle dit émaner d'une source certaine, suivant laquelle le gouvernement prussien aurait reçu le 17 la nouvelle de Copenhague que le gouvernement danois ne commencera pas les hostilités le 27 mars, comme on le craignait généralement, et qu'il ne soumettra pas non plus les ports à un blocus rigoureux.

Notre correspondance de Berlin ne nous est pas parvenue aujourd'hui, et nous ne pouvons par conséquent pas savoir jusqu'à quel point cette nouvelle est vraie.

Nous avons enfin des renseignements précis sur l'accueil qui a été fait, dans les diverses parties de l'empire autrichien, à la constitution octroyée. Quoi qu'en disent les feuilles d'outre-Rhin hostiles à l'Autriche, radicales ou autres, il est certain que partout l'immense majorité de la population s'est montrée très-satisfaite de la résolution adoptée par l'empereur d'en finir avec la diète.

Celle-ci était d'ailleurs devenue aussi impopulaire que possible. L'opinion s'était peu à peu répandue qu'elle ne pouvait rien faire de bon, et il faut reconnaître qu'elle n'a rien négligé de ce qui dépendait d'elle pour justifier cette manière de voir.

Quant à la constitution, sans la juger parfaite, le parti modéré aime mieux la devoir à l'initiative impériale qu'aux éternels discoureurs de Vienne et de Kremsier. Elle a, au moins, cet avantage d'être appropriée aux besoins, et à la situation toute particulière de l'Autriche, avantage que n'aurait certes pas eu une charte taillée à la française ou à la prussienne.

C'est samedi que se sont ouverts, au parlement de Francfort, les débats sur la proposition de M. Welcker. On sait en quoi elle consiste. On est généralement d'avis qu'elle sera adoptée; mais il n'est pas sûr du tout que le roi de Prusse accepte l'offre qu'il s'agit de lui faire. Cette couronne d'Allemagne, qu'il était jadis glorieux de porter, que tout monde enviait, est devenue une couronne d'épines, et l'effroi des princes qui pourraient y aspirer!

La Première Chambre des Etats-Généraux est convoquée pour vendredi prochain, 23 mars.

Par arrêt royal du 9 de ce mois, il est accordé à M. de Jonge, conseiller d'Etat en service extraordinaire et archiviste du royaume, et à M. de Zwaan, maître-chartrier aux archives du royaume, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de chevalier de l'ordre de Ste-Anne de 2^e classe et de St-Stanislas de 3^e classe que leur a conféré S. M. l'empereur de Russie.

Par un arrêté royal du 8, même autorisation a été accordée à M. le comte de Paul du Chastel, secrétaire de la légation néerlandaise près la cour de Berlin, de porter l'ordre du Faucon-Blanc que lui a conféré S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 18 mars 1849.

La *Gazette de France* d'aujourd'hui publie des détails tellement extraordinaires sur la politique qu'aurait adoptée tout-à-coup le cabinet français dans les affaires d'Italie qu'il faut en attendre la confirmation bien positive avant d'y ajouter foi.

Toutefois, comme le journal ajoute aux nouvelles qu'il donne, que ses renseignements sont trop précis pour qu'il ait à craindre un démenti, je vous envoie son article. Le voici :

„ Les journaux de Turin ne nous apportent pas encore la nouvelle de la dénonciation de l'armistice; mais nos correspondances et nos informations particulières nous mettent à même de dévoiler les motifs de cette résolution subite.

„ Nous croyons pouvoir affirmer que le gouvernement français avait pris la résolution d'intervenir activement en faveur du pape. Des ordres étaient donnés pour que deux brigades de l'armée des Alpes, sous les ordres du général d'Arbouville, après s'être embarquées à Marseille et à Toulon, insent débarquées à Civita-Vecchia.

„ Le roi Charles-Albert ayant été informé de cette résolution, n'a plus hésité, et afin de rester maître de ses mouvements dans l'Italie centrale, il a résolu, sans égard pour le congrès de Bruxelles, de dénoncer immédiatement

l'armistice. Cette dénonciation a été faite le 13, afin qu'aux termes de cette convention, qui exige huit jours d'intervalle entre la dénonciation et la reprise des hostilités, celles-ci pussent être commencées, le 21, anniversaire de la révolution de Milan.

„ Charles-Albert a pensé que l'entrée en campagne de son armée, embarasserait le gouvernement français et le forcerait à renoncer à son intervention. Il ne s'est pas trompé. Notre cabinet n'a pas plus tôt appris que l'armée piémontaise allait franchir le Tessin, qu'il a envoyé contre-ordre à l'expédition.

„ Jusque-là, sans approuver sa conduite, nous sommes obligés d'avouer qu'elle a un côté excusable. Il n'a pas voulu qu'on pût l'accuser d'avoir nui à la cause de l'indépendance italienne, même indirectement, même en intervenant pour une cause juste et sacrée. Nous aurions compris qu'en présence de la gravité de la situation que lui faisait la résolution du gouvernement piémontais, il eût voulu attendre; mais ce que nous ne pouvons excuser, c'est le revirement subit qui s'est fait dans sa politique. A cet égard, nos renseignements sont trop précis pour que nous ayons à craindre qu'il nous soit donné un démenti.

„ La reprise des hostilités, en Italie, a tellement fait perdre la tête à notre cabinet, que lui, qui avait donné des ordres formels pour intervenir activement en faveur du pape, les a non-seulement révoqués, mais qu'il a encore subitement déserté une cause qu'un moment auparavant il croyait juste et légitime.

„ En effet, lui qui voulait, il y trois jours à peine, rétablir le pape dans son pouvoir temporel, a promis maintenant aux envoyés de la république romaine de la reconnaître officiellement au premier succès de l'armée piémontaise. Il a fait plus, il a décidé que les officiers français qui voudraient aller prendre du service dans les troupes romaines ou toscanes y seraient autorisés, sans pour cela perdre leurs grades dans l'armée.

„ Nous ne ferons aucune réflexion; nous nous bornons à livrer ces faits à l'appréciation du public.

Comme la *Gazette*, je m'abstiens de toutes remarques sur les faits étranges qu'on vient de lire, jusqu'à ce que des données ayant un caractère plus officiel soient venues les confirmer. L'opinion qu'il faudra émettre sur la ligne de conduite du gouvernement, au cas que les nouvelles de la *Gazette* soient exactes, serait trop sévère pour l'exprimer à la légère, et avant plus amples informations. Je l'ajourne donc jusques-là.

Nous empruntons au *Globe*, organe de lord Palmerston les réflexions suivantes sur l'attitude prise par le gouvernement anglais dans la question danoise :

Au milieu des vicissitudes et des changements survenus l'année dernière si fertile en événements, le gouvernement anglais a au moins répandu partout un bienfait inappréciable. A chaque querelle dynastique ou internationale, il a appliqué comme panacée un armistice. Il a laissé à tout le monde le temps de la réflexion; or, quand, dans une guerre civile, on accorde du temps aux parties belligérantes, on leur donne du calme, de la discrétion et du bon sens.

Ces réflexions nous sont suggérées par la manière dont on a critiqué notre politique dans les affaires danoises. Il se peut que dans la polémique soulevée par la question du Schleswig-Holstein on n'ait jusqu'à présent cédé de part et d'autre sur aucun point en litige. On est cependant frappé en voyant le changement qui s'est opéré dans l'attitude et l'irritation de ceux entre lesquels cette querelle avait éclaté le printemps dernier. Dans le Schleswig-Holstein comme en Sicile, l'Angleterre a agi en mère raisonnable, qui, en envoyant son fils à l'école, lui donne la sage leçon de compter jusqu'à cent, avant de riposter à un coup reçu. Aussi ne saurait-on imaginer un plus grand contraste que celui qui existe entre la jeune Allemagne de 1848 et l'Allemagne arrivée à l'âge de raison ou plutôt sceptique et désillusionnée de 1849. L'année dernière, aucun sacrifice n'était assez grand pour attester qu'une nation nouvelle et bien bruyante venait de naître. On aurait dit que la Russie et la France ne pouvaient assez se féliciter que l'Allemagne ne leur eût pas à la fois déclaré la guerre, mais depuis on a fait la découverte que ce n'est pas commande une armée que d'ordonner aux soldats de porter une nouvelle cocarde. On a fini par s'apercevoir qu'il faut quelque chose de plus que l'insertion d'une nouvelle clause dans la constitution pour forcer l'empereur d'Autriche et le roi de Bavière à renoncer à leur indépendance législative, à leur force militaire, à leur représentation diplomatique, et à leur trésor. Les prétentions individuelles se sont mises au grand jour au fur et à mesure que l'atmosphère couleur de rose de la nationalité et de l'enthousiasme a disparu. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'une guerre étrangère serait une difficulté plutôt qu'un avantage pour les législateurs de Francfort. A l'heure qu'il est, leur enthousiasme s'est assez refroidi pour pouvoir réfléchir à tout cela et pour sentir qu'ils ne sauraient assez se hâter de s'affranchir eux-mêmes de leurs engagements vis-à-vis d'une Allemagne universelle.

Il est certain que le même but aurait pu être atteint en suivant une autre voie. Deux ou trois batailles auraient déjà donné ce résultat depuis huit ou neuf mois. L'intervention de la Russie et de la Suède aurait aidé matériellement, d'une côté, la faiblesse des cours allemandes avant l'épidémie révolutionnaire aurait permis de passer en revue quelque chose d'un peu plus formidable que l'ancienne armée de l'empire. Entre les parties belligérantes, l'affaire aurait peut-être été enfin arrangée d'une manière ou de l'autre, mais nous semble que les frais occasionnés par l'échange de quelques courriers entre Londres et Copenhague, et les désagréments infligés aux habitants danois du Schleswig, ne sont pas un prix trop cher pour avoir eu l'occasion de réfléchir avec calme et pour la certitude d'une issue pacifique. De tout cela, les parties contendantes en sont redevenues à lord Palmerston, ainsi qu'à l'opinion publique en Angleterre, qu'il représente avec tant de succès.

Le *Globe* dit ensuite qu'il désire apprendre quelle autre marche les critiques de lord Palmerston auraient voulu qu'il eût adoptée. Il attaque ensuite le *Times* pour avoir dit que le général Cavaignac a reconnu l'obligation de se conformer à un traité auquel le ministre anglais a cherché à se soustraire clandestinement; puis il fait ressortir que le *Morning-Chronicle* s'est plaint que lord Palmerston n'eût pas dit aux Allemands qu'il voulait les défendre à tort et à travers contre une violation aussi manifeste, du droit public. „ Est-ce que par hasard, demande le *Globe*, le *Times* et le *Morning-Chronicle* auraient préféré que lord Palmerston, en vertu de la garantie de 1720 et comme allié du Danemarck, eût déclaré la guerre à la confédération germanique, mais, ajoute ce journal, nous savons d'avance qu'il sera impossible d'amener nos adversaires à répondre catégoriquement à cette question.

Le *Globe* termine par dire qu'il n'a jamais fait un mystère de ses sympathies pour le Danemark, dont les droits sur le Holstein paraissent inattaquables. Cependant il ne croit pas que le cas prévu par la garantie de 1720 se présente maintenant, sans cela nous aurions désiré nous-mêmes que l'Angleterre eût fait valoir les engagements pris par elle.

Dénonciation de l'armistice de Milan.

VIENNE, 16 Mars. — La *Gazette de Vienne* de ce jour contient la dépêche télégraphique suivante de GHI.

„Le feldmaréchal-lieutenant baron Hess au président du conseil, prince Schwarzenberg :

„L'armistice a été dénoncé, le 12 mars, de la part du Piémont. Par conséquent les hostilités peuvent être reprises le 19 ou le 20. „Milan, 12 mars 1849.

MILAN, 13 mars. — Il est arrivé hier au quartier-général de Milan un major du génie piémontais, chargé d'annoncer au maréchal Radetzky la dénonciation de l'armistice. Cette dénonciation est motivée sur la contribution imposée dernièrement à Ferrare, sur les préparatifs faits par le maréchal pour attaquer Venise et sur la violation (comment, où, quand?) du territoire suisse. Un fait curieux, c'est que ladite dénonciation n'est signée, ni par le roi, ni par le chef de l'armée, mais uniquement par le ministre des affaires étrangères. Le maréchal Radetzky n'a pas fait de réponse, il s'est contenté d'accuser réception de la lettre. L'officier piémontais a quitté le maréchal sans accepter l'invitation que celui-ci lui avait adressée de dîner avec lui; à son départ il a été salué des cris de: *Vive l'empereur! Vive le maréchal Radetzky!*

La nouvelle de la dénonciation de l'armistice s'est bientôt répandue dans la ville; elle a causé une joie extraordinaire parmi la garnison et une consternation générale parmi les habitants. Le soir, il y a eu une grande retraite et de nombreux vivats se sont fait entendre en l'honneur du maréchal. Même au théâtre della Scala les chanteurs de l'opéra ont dû exécuter l'hymne national.

Le maréchal a annoncé à l'armée la dénonciation de l'armistice par un ordre du jour, dont voici la substance :

„Soldats! L'heure, si impatiemment attendue, a enfin sonné! L'ennemi, auquel nous avions généreusement accordé une trêve, l'a employée pour se préparer à nous faire de nouveau la guerre. Le perfide roi de Sardaigne aspire de nouveau à la couronne d'Italie! Soldats, vous allez combattre les mêmes ennemis que vous avez vaincus à Ste-Lucie, à Volta et à Castozza. En avant donc, c'est dans leur capitale que nous leur dicterons la paix. *Turin est notre mot d'ordre.* „

Cependant on se demande si se sont les partisans de Mazzini qui regardent l'armée sarde comme un obstacle à l'accomplissement de leurs desseins, et s'ils désireraient la voir anéantie, ou bien si Charles-Albert veut, par une attaque, amener indirectement l'intervention de l'Autriche. C'est ce que l'avenir nous dira.

On concentre les forces; on ne laissera que de faibles garnisons dans les villes, qui sont fortifiées pour la plupart. Les troupes dont le maréchal dispose pour ses opérations s'élèvent à près de 60,000 hommes. Le quartier-général sera dans quelques jours à Crema. Toutes les personnes de Milan qui se sont montrées favorablement disposées en faveur des Autrichiens, quittent la ville et se réfugient à Vérone et dans le Tyrol méridional.

Comme Milan ne conservera qu'une petite garnison, tous les citoyens bien intentionnés de chaque quartier se réuniront pour former une garde de sûreté, à l'effet de protéger la ville contre une foule de gens sans aveu, qui n'attendent peut-être que le départ des troupes pour se livrer au pillage. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

— D'après d'autres correspondances de Milan, les hostilités recommenceront le 20 mars.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

„La dénonciation de l'armistice est partie de Turin pour Milan, le 12, à midi. Elle paraît avoir devancé l'arrivée des dépêches diplomatiques expédiées au cabinet piémontais par les puissances médiatrices, en vue d'empêcher ou du moins de suspendre encore la reprise des hostilités.

„Le 13, le ministre des affaires étrangères a notifié cette dénonciation de l'armistice aux ministres de France et d'Angleterre, dans une note détaillée, expliquant les motifs par lesquels le cabinet de Turin s'est déterminé ou s'est cru forcé à tenir cette conduite.

„Après avoir énuméré les raisons politiques et militaires qui ont inspiré la résolution du cabinet sarde, M. Ferrari termine en disant que la médiation bienveillante offerte par la France et l'Angleterre sera plus efficace dans l'avenir, quand les hostilités nouvelles auront fait comprendre à l'Autriche la nécessité de traiter sur les bases d'une paix honorable.

„Il ne faut pas compter sur les feuilles publiques de Turin pour avoir maintenant des nouvelles de la marche des choses politiques ou militaires. Il paraît que ces journaux s'appliquent spontanément par anticipation l'obligation du silence qui leur sera imposé par la loi sur l'état de siège, en ce qui touche la conduite du gouvernement et la position des armées.

„Une lettre de Turin nous mande que la division lombarde a été placée, sur sa demande, à la première ligne, et qu'elle tient les avant-postes. „

Nouvelles d'Italie.

Turin, 14 mars.

Les communications avec Milan étant interrompues, nous n'avons pas de nouvelles d'outre Tessin.

— On lit dans un post-scriptum du *Republicano*, sous la date de Lugano (Suisse italienne), 13 mars :

„M. Haller, commandant militaire à Como (Lombardie), annonce aujourd'hui, par estafette au commissaire fédéral, M. Sidier, que la cessation de l'armistice a été dénoncée, et que les hostilités sont imminentes. Le commandant autrichien demande que les bandes armées ne pénètrent pas du Tessin en Lombardie.

„Une autre estafette du même commandant, porte que en conséquence des hostilités toutes les communications du Piémont et même du Tessin avec la Lombardie restent interrompues.

ALEXANDRIE, 12 Mars. — Une circulaire de l'état-major général vient d'être envoyée à tous les commandants de l'armée, pour leur enjoindre de faire sans cesse exercer les soldats. Les officiers devront entretenir les hommes sous leurs ordres de la guerre et de sa nécessité, et aussi leur lire dans les différents dialectes, les mesures pénales qui encombrent ceux qui violent les lois militaires. (*Gazette de Gênes*, 13.)

— La reine Marie-Christine, veuve du roi défunt de Sardaigne, Charles-Félix, prédécesseur de Charles-Albert, est morte le 11 de ce mois à Savone.

— Il vient de paraître à Turin le programme d'un nouveau

journal qui va se publier sous les auspices de M. Gioberti. L'organe de l'ex-président du conseil des ministres s'exprime avec beaucoup de vigueur et d'amertume à l'égard de la chambre des députés qu'il qualifie de *poignée de factieux*. Les journaux qui appuient la chambre déplorent que l'illustre philosophe ait été assez aveuglé par la passion de l'amour-propre blessé, pour faire, disent-ils, d'une profession de foi un mesquin pamphlet.

— Pendant que son armée s'avance vers la Lombardie, le gouvernement sarde attaquera l'Autriche par mer. L'amiral Albrini a reçu, dit-on, l'ordre de se rendre à Venise et de livrer bataille à l'escadre autrichienne, si cela était nécessaire pour le salut de la place. De son côté, le vice-amiral Corsi, ayant son pavillon à bord de la frégate *Adriatica*, a quitté Cagliari à la tête d'une forte division navale pour se porter au-devant de l'amiral Kastner, et protéger les côtes de la Toscane et celles des Etats romains; en outre de ses forces, une escadre de réserve a été organisée dans Gênes. Ainsi qu'on le voit, la lutte menace d'être terrible. (*Le Temps*.)

— Nous trouvons dans une correspondance d'Italie, des détails intéressants sur la situation déplorable que la démagogie a faite à ce malheureux pays, et sur les hommes auxquels elle a confiés les destinées de l'Italie:

„Je viens de parcourir la Toscane; demain je m'embarque pour la Sicile, d'où je vous écrirai de nouveau, si toutefois l'on me permet de débarquer, car ma qualité de Français peut me rendre suspect à la légion étrangère maintenant maîtresse de Palerme; mais avant de partir, laissez-moi vous dire quelques mots sur ce malheureux pays, que nous aimons tant, nous autres Français, et qui dans ce moment est livré à la plus funeste anarchie.

„L'auteur principal de la ruine de l'Italie, c'est Mazzini; il s'entendrait avec Radetzki pour appeler l'invasion, qu'il n'agirait pas autrement. Mazzini n'est qu'un visionnaire qui exploite les idées révolutionnaires et donne l'impulsion à quelques centaines d'individus, ramassés la plupart à Marseille, qu'il a traités à sa suite à Gênes, à Livourne et maintenant à Rome, après avoir été chassé de Gênes, où il conspirait contre Charles-Albert. La *Costituente italiana* est le dépôt de ses théories fantaisiques et de ses déclamations b zarres, en style parfois théologique. Ce journal a pour auxiliaires les journaux toscans et ceux de Rome, qui s'entendent tous pour dénaturer les faits et tromper la presse française et anglaise.

„En Piémont, c'est différent. Tout aussi désireux que peuvent l'être les journaux de de l'Italie centrale de l'affranchissement du sol, ceux de Turin ont su résister à toutes ces théories creuses et parler le langage des affaires.

„Pendant mon court séjour à Florence, j'ai vu deux ou trois fois Montanelli; je ne pus m'empêcher de lui ouvrir mon cœur, et lui montrant de la main un jour le *Lung'Arno* et le *Ponte-Vecchio*, où la plupart des boutiques étaient fermées, et le fameux hôtel Humbert, dont on vendait les meubles aux enchères: „Montanelli, lui dis-je, qu'avez-vous fait? Malgré vous, malgré vos efforts, le peuple, les marchands, les industriels, les riches enfin, la grande majorité de la nation, se tiennent à l'écart en regrettant leur bon grand-duc, et subissent, en le désapprouvant, un état de choses qui les ruine et dont ils voudraient être débarrassés. — Montanelli ne trouva pas une parole pour me répondre, car si c'est un chaleureux patriote, c'est une tête peu forte, qui montre une inexpérience complète des choses. Il est bien au-dessous de son rôle. Quant à Guerazzi, il est mieux organisé, mais sa vertu n'est pas à l'abri de toute attaque. On l'accuse; on dit qu'il rêve la dictature; on l'accuse aussi d'aimer beaucoup l'argent. C'est un homme positif, n'aimant pas sincèrement la république, mais s'étant laissé entraîner par Mazzini.

„Avant de terminer, je veux vous donner une idée de l'anarchie qui règne en Toscane. Les vols et les tristes sont si fréquents que le gouvernement a voulu faire de louables efforts pour mettre un terme à cet état de choses. Livourne est un lieu où se trouve l'écume de l'Italie: les gens sans aveu, les marins sans emploi, et qui ont subi déjà des peines correctionnelles, sont à Livourne. Ils sont maîtres de la ville. Le gouvernement a voulu y envoyer une garnison: il a rassemblé avec beaucoup de peine trois ou quatre cents hommes qui ont été nommés le 1^{er} régiment. Le club influent de la ville s'est réuni sur la place du Dôme, au pied d'un arbre de la liberté, surmonté d'un bonnet rouge, et là a mandé le gouverneur de la ville, et comme ses explications n'ont pas paru satisfaisantes, on a refusé de recevoir le régiment qui s'est dispersé, les officiers sont retournés à Florence, le colonel a été conduit à la citadelle, et les soldats sont restés pour fraterniser dans les cabarets de la ville. „

Nouvelles d'Allemagne.

Francfort, le 16 mars.

Il résulte de renseignements pris à bonne source que, à la date d'hier soir, 250 membres de l'assemblée se sont déjà prononcés pour la proposition Welcker, telle qu'elle a été modifiée par la commission; le nombre des opposants tant de la gauche que du parti autrichien et du parti bavarois s'élève en tout à 232, ce qui fait une majorité de 18 en faveur de la proposition. Cette proposition se trouvera modifiée par le retour d'une partie au moins des 27 membres en congé, et par l'abstention de beaucoup d'Autrichiens auxquels l'honneur et la conscience ne permettront pas d'abuser de leur mandat allemand qui a cessé de droit depuis la constitution du 4 mars.

On est décidé à insister de plus d'un côté pour que la proposition Welcker soit votée en une seule séance, dût cette séance se prolonger jusque bien avant dans la nuit.

La nouvelle de l'arrivée du comte Stadion était dénuée de fondement. (*Gazette de Cologne*.)

— La *Gazette de Francfort* annonce que les envoyés de Prusse près les cours allemandes ont reçu de leur gouvernement une dépêche circulaire du 10 mars, dans laquelle ce dernier déclare qu'il adhère complètement aux vues de l'Autriche au sujet de la suprême autorité de l'empire et leur enjoint d'agir dans ce sens.

M. de Neuwall a résigné ses fonctions de chargé d'affaires du pouvoir central en Suisse par suite de la motion de M. Welcker.

— La *Nouvelle Gazette de Prusse* fait les réflexions suivantes au sujet de la nouvelle annoncée par la *Gazette constitutionnelle* et d'après laquelle l'assemblée nationale allemande aurait, sur la motion de M. Welcker, proclamé le roi de Prusse empereur d'Allemagne:

„Nous ne croyons pas que l'assemblée nationale allemande ait pu, après tant de tristes expériences, être entraînée tout-à-coup par les récents événements en Autriche à une démarche qui nous paraît faite avec trop de précipitation. Toutefois il n'est pas impossible qu'à Francfort, où l'on a déjà vu tant de choses bizarres, on se soit laissé aller à cette démarche irréfléchie. Mais nous sommes convaincu que la résolution de l'assemblée nationale, si elle a été prise en effet, n'aura aucune conséquence pratique, et que le roi de Prusse ne se décidera jamais à accepter des mains de l'insurrection révolutionnaire une couronne qui le précipiterait dans les plus graves complications avec toutes les puissances légitimement établies. „

— Voici le teneur du projet d'adresse de la 2^e chambre de Prusse:

Sire,
Pénétré du désir de voir renaître l'ordre légal public, le peuple prussien a

reconnu avec gratitude que cet ordre serait affermi par la constitution du 4 décembre dernier.

Réunis pour la première fois en vertu de ladite constitution, les membres de la 2^e chambre, pleins de respect et de fidélité pour V. M. et sincèrement attachés à la monarchie constitutionnelle, reviseront cette constitution, qui est désormais la loi fondamentale de la monarchie prussienne, conformément à la voie indiquée au paragraphe 112 du document en question, et avec tout le zèle que réclame une aussi grande tâche.

Nous examinerons sérieusement et consciencieusement les projets de loi qui nous seront soumis relativement à l'état de siège de la capitale: la conviction que la vraie liberté ne peut exister sans l'ordre légal, nous guidera dans cet examen. Pour ce qui est de l'état de siège des localités et des cercles hors du rayon de la ville de Berlin, nous attendrons à ce sujet des communications ultérieures de la part du gouvernement de V. M.

Pour nous conformer aux besoins urgents de l'époque actuelle, nous discuterons avec un redoublement d'efforts les lois organiques mises en perspective, et cela afin d'être en mesure de nous décider sur leur adoption et sur celles des ordonnances provisoires rendues jusqu'ici. Nous examinerons sans retard les projets de loi relatifs à la fixation des rapports communaux, à l'organisation, conforme à l'esprit du siècle, de l'enseignement public et des affaires ecclésiastiques, mais tout particulièrement les lois dont la prompte promulgation nous paraît indispensable pour le maintien et l'avancement de la prospérité matérielle, notamment pour la régularisation des rapports concernant l'agriculture et l'industrie.

Nous examinerons avec le même soin les lois qui nous seront présentées à l'effet de répartir équitablement les charges de l'état, ainsi que le budget pour les années 1849, et 1850 et le compte-rendu sur l'emprunt volontaire et sur l'émission de billets de prêt.

C'est avec joie que nous reconnaissons avec V. M. que l'armée de la Prusse a maintenu sa gloire aux jours du combat et sa fidélité au milieu de dures épreuves.

Remplis du vif désir de voir les états allemands plus étroitement unis entre eux, nous avons salué avec de joyeuses sympathies les efforts faits par le gouvernement de V. M. pour atteindre le grand but de leur réunion en un état fédéré. La Prusse n'aura pas besoin de redouter les sacrifices nécessaires à cet effet, parce que sa force sera toujours une condition essentielle de la force de l'Allemagne.

Nous espérons que la voie de l'entente de tous les gouvernements allemands avec l'assemblée nationale allemande amènera les résultats désirés.

Si, par suite de la composition particulière de leur territoire ou par d'autres motifs quelques membres de la confédération germanique n'accèdent pas du tout ou seulement pour le moment à l'état fédéré, le gouvernement de V. M. réussira cependant, nous en avons le ferme espoir, à effectuer, sans préjudice du maintien de tous les états allemands en une communauté fédérale, la création d'un état fédéré plus étroit dans les limites de cette dernière.

Nous désirons sincèrement que la dénonciation de l'armistice de la part de la couronne de Danemark ne trouble pas la paix, dont les relations amicales qu'entretient le gouvernement de V. M. avec les autres puissances étrangères nous promettent le maintien. Si cependant, contre notre attente, ce vœu ne réalisait pas, nous serions prêts, s'il y allait de l'honneur de la Prusse et de l'Allemagne, à aider de tout notre pouvoir le gouvernement de V. M. à se regarder cet honneur.

Nous déplorons profondément la perte qu'a faite la Maison royale, ainsi que la patrie, par la mort prématurée d'un prince brave et courageux, qui aussi sous une zone étrangère a déployé l'antique valeur des Hohenzollern.

Sire, nous avons commencé nos travaux avec la conviction qu'il nous incombait plus que jamais de concourir avec dévouement à la noble et grande cause à laquelle nous nous consacrons, à savoir de faire jouir la patrie, qui souffre par suite des graves orages, des bienfaits de la liberté, qu'un peuple peut goûter que quand la piété, le respect des lois, la justice et la patriotisme sont les éléments de sa vie publique.

Quelle Providence, qui dirige les cours des rois, a-t-elle voulu que nous, des peuples, accordés à V. M. et aux représentants du peuple son secours, afin que nous puissions, à l'instar de nos pères, qui dans les bons comme dans les mauvais jours ont été fidèlement attachés à leurs princes, fondés inébranlablement sur ces bases l'avenir de la Prusse et avec celui-ci l'avenir de l'Allemagne.

Hanovre, 15 mars.

Voici la discussion à laquelle a donné lieu la lettre des ministres, dans la séance de la seconde chambre du 14 mars; comme elle propose une modification à la constitution, elle doit, d'après le règlement, être discutée trois fois.

Le ministre Stuve s'est opposé à la discussion immédiate. Il en donne pour motif la proposition de M. Welcker, tendant à l'achèvement immédiat de la constitution et à conférer au roi de Prusse la couronne impériale héréditaire. Il est inopportun en ce moment, dit-il, de discuter la question de principe qui se rattache à cet écrit. Qu'on ne se divise pas ici avant d'avoir reçu de Francfort une décision. Depuis les premiers jours de mars, de grands changements se sont introduits en Allemagne et si l'Autriche se sépare de nous définitivement, il ne restera plus qu'à régler un peu la chose. La guerre, qui n'est pas loin de nous, a bien une autre importance. Beaucoup de matériaux sont réunis; la flamme est bientôt attisée, et le premier pas sur l'Elbe peut embraser l'Europe. M. Stuve propose ensuite d'ajourner la discussion à lundi où l'on aura des nouvelles positives sur la résolution prise à Francfort.

MM. Lang Freudenheil et Ellissen parlent contre l'ajournement de la discussion.

M. Stuve fait encore ressortir la coïncidence de la question des droits fondamentaux avec celle de la constitution; le différend entre le gouvernement et les Etats ne repose que sur du provisoire. Lorsqu'une constitution définitive sera votée, le gouvernement la reconnaîtra ainsi que les droits fondamentaux. Mais s'il n'est pas voté de constitution allemande, nous ne pouvons adopter les droits fondamentaux que par la voie de la législation.

La proposition de M. Stuve est rejetée. Elle n'obtient que 17 voix environ. Puis la lettre du cabinet est discutée.

M. Stuve défend encore, par un long discours, le refus du gouvernement de reconnaître les droits fondamentaux sans condition. Il fait le récit de la crise ministérielle et des négociations avec M. Lang pour la formation d'un nouveau cabinet. Ce qui a surtout excité des scrupules, c'est la soumission complète du Hanovre aux résolutions du pouvoir central, que M. Lang demandait au nom de ses amis politiques. C'est pourquoi les ministres, satisfaisant aux vœux de S. M. le roi, sont restés à leurs postes en ces moments critiques. Il se peut que la mission de notre pays devienne très-périlleuse.

On vote sur la modification de § 2 de la constitution, suivant lequel le pouvoir central provisoire est l'héritier de l'ancienne Diète. 67 députés votent contre, 7 pour: ce sont les trois ministres, et quatre partisans de M. Stuve.

Pesth, 7 Mars. — Dans une séance tenue dernièrement à Debreczin, un député a proposé de reconnaître S. M. l'empereur François-Joseph comme roi de la Hongrie. Nyary a soutenu d'abord cette proposition, et Kossuth lui-même a prononcé en sa faveur un discours chaleureux. Elle a été adoptée à l'unanimité. On dit qu'il a été ajouté expressément à cette résolution que le principal motif qui l'a fait adopter, c'est de prouver aux monarchies européennes, et surtout aux grandes puissances voisines, qu'on ne songe nullement à fonder une grande république armato-magyare. (*F. const. de la Bohême*.)

— Tous les régiments sont mis sur le pied de guerre depuis le 1^{er} mars, et chaque régiment est approvisionné de pièces d'équipement. Tous ceux qui, capables de porter les armes, ont déjà ob-

eu leur congé, sont rappelés, et on lève la landsturm; cette dernière occuperait les frontières dans le cas où les troupes régulières devraient quitter le pays. La masse principale de ces troupes se concentre au sud du royaume de Pologne, entre Lublin et Sandomir, tandis qu'un corps d'armée se réunit aux environs de Kowni; ce dernier prend la une position entre la Prusse, et pourrait se rattacher à la question danoise. Des voyageurs rapportent que le plus grand profond mystère couvre jusqu'ici l'objet de ces armements.

(Gaz. de Cologne.)

— D'un autre côté, on écrit de Posen, le 11, à la Gazette allemande:

On nous annonce, en date de Kalisch, le 9, que la reprise des hostilités avec le Danemark sera le signal de l'offensive de la part de la Russie. Une grande agitation règne le long des frontières. On fonde partout des boulangeries pour les troupes, et les autorités font des achats de grains considérables. On travaille à Kirchdorf, non loin de Kalisch, à un camp où les troupes en campagne arriveront d'un jour à l'autre. L'avoine se paie déjà plus cher, et l'on en vend beaucoup. Près de Bloozki se trouve un régiment entier de Cosaques, près de Tuliczakows, sur la frontière du grand-duché, un parc d'artillerie complet. On exerce les troupes nuit et jour.

Cracovie fixe en ce moment aussi notre attention. Une lettre de cette ville, du 7 mars, parle de l'excitation qui continue à y régner dans la population.

Nouvelles de la Plata.

Nous avons par la barque hambourgeoise la Capella, en destination d'Anvers, de nouvelles de Buénos-Ayres du 6 janvier.

Les chambres législatives ont été ouvertes, le 1^{er} janvier, par le ministre des affaires étrangères qui remplaçait le gouverneur. Le message est fort étendu. Il y est dit en ce qui concerne les affaires de la république avec la France et l'Angleterre: „ Les bonnes relations que le gouvernement serait heureux d'entretenir avec la France et l'Angleterre, n'ont pas été rétablies encore telles qu'elles existaient auparavant. Celles avec le gouvernement anglais paraissent d'un rétablissement moins difficile que celles avec la France. La confédération ne cesse pas de former des vœux sincères en faveur du retour de la paix, sans préjudice toutefois aux droits de son allié, le président de la république orientale, le brigadier don Manuel Oribe. „

En ce qui concerne les prétentions formulées par lord Palmerston, le message déclare que la confédération argentine a été empêchée d'y satisfaire par les attaques injustifiables dirigées contre elle par la Grande-Bretagne de concert avec la France. Le message ajoute que l'amiral anglais sir Thomas Herbert, a restitué les cinq canons de bronze pris dans le combat d'Olligado, et il ajoute, en ce qui touche le refus du gouvernement de recevoir M. Southern en qualité de plénipotentiaire anglais:

„ La reine d'Angleterre a accredité un conseil près de la confédération. Le gouvernement informait cet agent des sérieuses objections que rencontrait l'exécution de l'exécutif qui devait l'autoriser à exercer ses fonctions, tant que luraient les différends existants entre la confédération et les gouvernements de France et d'Angleterre, et avant la satisfaction à laquelle la première avait droit à la suite de l'injuste intervention anglo-française. Le ministre argentin à Londres a été chargé de faire connaître au gouvernement anglais les motifs de l'ajournement de la reconnaissance du consul. „

Aucune variation importante n'était survenue dans la situation des affaires commerciales à la date des dernières nouvelles.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 12 mars. — La chambre des députés a discuté aujourd'hui le projet de loi sur le système pénitentiaire.

La commission chargée d'examiner le budget travaille activement. On croit que dans les premiers jours du mois prochain le rapport sera soumis aux délibérations des cortès. Aussitôt après la présentation du rapport, le ministre demandera, dit-on, aux cortès l'autorisation de continuer à percevoir les contributions et d'en faire l'emploi conformément aux conclusions de la commission. On éviterait ainsi la discussion du budget, et les cortès pourraient être close vers le 15 avril.

Le bruit a couru aujourd'hui que le général Manuel de la Concha avait donné sa démission de commandant en chef de l'armée de la Catalogne, et qu'il devait être remplacé dans ce poste important par le général Villalonga. Cette nouvelle que l'on faisait circuler à Madrid, dans le but de jeter du découragement dans les esprits, n'a pas le moindre fondement.

Nouvelles de France.

PARIS, 18 mars. — On lit dans le *Moniteur universel*:

Nous recevons la nouvelle que l'armistice a été dénoncé le 12 à midi, à Milan, et que les hostilités pourraient recommencer le 21.

Le roi Charles-Albert serait parti de Turin, le 13 au soir, pour se rendre à Alexandrie, et les troupes de la garnison devaient quitter Turin le lendemain.

— On lit dans le *Moniteur*:

Le calme qui se répand dans toute la France est encore troublé sur quelques points par les artisans de désordre. A Beauvais, un placard, affiché à la porte nord de la ville, annonçait que les républicains rouges avaient des armes et des munitions, et qu'ils mettraient le feu aux quatre coins de la cité. A Rozoy (Seine-et-Marne), plusieurs individus ont parcouru la ville en proférant des cris séditieux, tels que ceux-ci: *A bas Louis-Napoléon! à bas les aristocrates! à la mort et à la lanterne les aristocrates!*

Dans le même département, à Chaumes, quelques jeunes gens ont troublé la tranquillité des rues pendant la nuit, en criant: *Vive la guillotine! nous laverons nos mains dans le sang des riches!* A Montauban, la police a enlevé un drapeau blanc qui avait été arboré pendant la nuit. Près de Thiers (Puy-de-Dôme), elle a abattu un drapeau rouge qui était demeuré placé pendant deux jours sur un lieu élevé. Dans les maisons de Toul, la garde nationale a saisi une quantité assez forte de poudre de guerre introduite en contrebande.

A St-Maxent (Deux-Sèvres), la représentation d'une pièce intitulée *un Voyage en Italie ou le communisme* a fourni aux socialistes de l'endroit le prétexte d'une émeute. Ils ont troublé le spectacle en poussant les cris de *Vive Barbès! vive Blanqui! vive Raspail! vive Cabot! vive la République rouge! vive la République démocratique et sociale! à bas la République modérée! à bas les gendarmes! à bas les riches! la propriété est un vol! à bas Louis-Napoléon! à bas la présidence!* Trois individus signalés comme les instigateurs de ce désordre ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Niort.

An Havre, mille ouvriers terrassiers, mécontents du salaire qui leur était offert, se sont mis en grève. L'autorité a pris des dispositions qui ont suffi pour maintenir l'ordre. Dans l'arrondissement de La Réole, la présence de deux cents hommes de la ligne a fait cesser la résistance qui était opposée à la rentrée de l'impôt.

A Toulouse, le désordre a pris des proportions plus étendues. Le 11 mars, la compagnie de la garde nationale qui est venue relever le poste du Capitole en a pris possession aux cris de: *Vive la République sociale! A bas les réactionnaires!* Les hommes qui la composaient avaient arboré à leur casquette ou à leur boutonnière des bonnets rouges en guise de cocarde. Ils ont dessiné une guillotine sur le mur du corps-de-garde. Au moment où ils étaient relevés eux-mêmes, ces cris ont redoublé de violence.

Le commissaire de police ayant voulu dresser procès-verbal contre un des factieux, celui-ci a croisé la baïonnette sur ce magistrat et l'aurait tué si un bon citoyen n'avait relevé l'arme. Les hommes de garde auraient dû arrêter eux-mêmes le malheureux qui avait mis ainsi en oubli les règles de la discipline et les lois de la morale; ils l'ont au contraire protégé contre la force publique. Un pareil scandale ne pouvait pas rester impuni. Le préfet a suspendu le service de la garde nationale, et a ordonné le désarmement de la compagnie qui s'était révoltée sous les armes.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces ridicules et dangereuses séances de place publique, qui agitent Toulouse depuis le 24 février.

On peut opposer avec orgueil à cette déplorable conduite la belle attitude des gardes nationales qui se sont réunies à Dijon, le 12 mars, au nombre de dix mille hommes, pour recevoir les drapeaux que M. le préfet de la Côte-d'Or était chargé de leur distribuer. Dans tous les rangs on remarquait un ordre admirable et un patriotisme enthousiasme. Quelques socialistes ayant fait entendre des cris séditieux réprimés aussitôt par quelques arrestations, les bataillons cantonnaires ont répondu par les cris unanimes de: *Vive la République! vive le président! vive Napoléon!*

Les gardes nationales réunies à Dijon représentaient l'opinion publique. La France proteste comme eux; elle proteste, par la voix de tous les citoyens honnêtes, contre les clameurs furibondes mais isolées du désordre. Elle ne se laissera pas détourner, par cette audacieuse propagande, des voies dans lesquelles deux siècles de civilisation l'ont affermie.

— Les lignes suivantes, publiées par le *Peuple*, suffiront pour donner la mesure du redoublement de colère que l'exécution de Daix et de Lahr vient de faire éprouver aux socialistes.

Le *Peuple* commence par décrire le déploiement de troupes qui a eu lieu, puis il se demande:

Est-ce que nos soldats volaient au secours de Rome et de Turin, menacés par les Autrichiens? Allaient-ils ressusciter Cracovie de ses cendres et venger son dernier bombardement?

Non, l'élu de cinq millions et demi de suffrages, le neveu du vainqueur d'Austerlitz et de Marengo, l'héritier d'un grand nom, n'a point en tête de si nobles projets. Est-ce qu'il a souci des nationalités opprimées ou de la gloire de nos armes? C'était à de moins glorieux succès qu'on envoyait notre brave armée: ces régiments, cette cavalerie, ces canons n'étaient point pour l'étranger. Il s'agissait d'une garde d'honneur à établir autour de l'échafaud. La guillotine, dressée entre deux arbres de la liberté, attendait, pour entrer en fonctions, 20,000 hommes de troupes et le bourreau!

Avez-vous lu le *Moniteur* de ce matin, 16 mars? — A Chaumes, dit le journal *Faucher* (prononcez, à l'anglaise, *Faucher*), des jeunes gens ont troublé la tranquillité des rues en criant: *VIVE LA GUILLOTINE!* — Qui ne croirait à ces sinistres révélations que nous sommes un peuple de buveurs de sang et que nos hommes d'Etat sont des agneaux d'innocence et de mansuétude? Non, rassurez-vous; personne en France ne crie: *Vive la guillotine!* personne, excepté Louis Bonaparte et ses ministres.

Bonaparte a préféré faire de la terreur; ne pouvant faire de nos soldats des héros, il en fait des exécuteurs. Des troupes de toutes armes, artillerie, cavalerie, protégeaient cette restauration de la guillotine. Sans doute, pour accoutumer ces soldats au massacre on leur a fait tremper, dans le sang du prolétaire, la pointe de leurs sabres et de leurs baïonnettes.

Peuple, toi qui dans ta magnanimité fais des vœux pour l'abolition de la peine de mort, souviens-toi que c'est sous la présidence de Louis Bonaparte que malgré la constitution, s'est dressé, pour la première fois, l'échafaud politique. Quand nous sommes passés à la barre de Fontainebleau, vers huit heures, des balayeurs étaient occupés à laver une vaste mare de sang à la place où avait été élevé l'instrument d'ignominie.

De ce sang il ne reste plus trace sur le pavé de la place publique; mais une tache de ce sang a jailli de l'échafaud au front de Bonaparte et de ses ministres; celle-là, elle ne s'effacera jamais.

COMITÉ ÉLECTORAL DE LA RUE DE POITIERS.

Aux électeurs,

En présence des graves dangers auxquels la France a été exposée dans ces derniers temps, des hommes de toute opinion, de toute origine, se sont réunis pour défendre en commun la société menacée. Bien que les uns et les autres, rangés autrefois dans des partis différents, se fussent longtemps et vivement combattus, ils ont oublié leurs anciennes divisions pour s'unir contre l'anarchie, et, s'ils n'ont pas toujours réussi à faire le bien, ils ont du moins contribué souvent à empêcher le mal. Cette union toute spontanée s'est manifestée à la fois, dans les délibérations de l'assemblée constituante, dans les élections, dans l'empressement des gardes nationales à concourir avec notre brave armée à la défense de l'ordre public.

Loin de voir dans un pareil rapprochement un abandon de principes, la France a vu un noble désintéressement des partis, plaçant bien au-dessus de leurs préférences particulières l'intérêt de la société en péril. Bientôt elle a donné elle-même un semblable exemple en s'unissant presque tout entière dans l'élection du 10 décembre, pour choisir entre les candidats que portait le parti modéré, celui dont le nom lui faisait espérer l'affermissement de l'ordre et l'autorité. En cette occasion, comme dans les précédentes, le résultat a complètement justifié le sentiment qui la faisait agir.

Le danger qui nous menace, pour être aujourd'hui moins apparent, n'en est pas moins grave. La faction insensée qui a la prétention de changer toutes les conditions de la société humaine, famille, propriété, religion, et qui, si elle pouvait réussir un seul jour, plongerait dans la misère ce peuple qu'elle prétend appeler au bien-être, semble moins disposée en ce moment à employer la force ouverte. Mais elle s'attache à miner l'édifice social qu'elle désespère de renverser violemment, et elle y travaille sans relâche par la plus constante, la plus perfide propagation des doctrines anarchiques et subversives.

Elle se flatte qu'en accordant au pays un calme momentané, et laissant sa vigilance s'endormir un instant, elle réussira à le surprendre ou inattentif ou divisé. Il faut donc lui opposer les moyens qui nous ont aidés à traverser sans péril la plus affreuse tourmente, la concorde et la persévérance. Unissons-nous autour du gouvernement qui vient de s'élever au sein de la République, pour le soutenir, le seconder, le maintenir dans les voies où il est courageusement entré depuis son avènement. L'assemblée constituante ayant assigné un terme à son mandat, et ordonné des élections prochaines, attachons-nous à élire une nouvelle assemblée prudente, ferme, éclairée, qui use des immenses prérogatives que la constitution lui donne pour aider le pouvoir non pour l'ébranler, qui supplée par sa sagesse à ce qui manque à nos institutions, qui s'applique à les améliorer par les voies légales, et réussisse définitivement à sauver la France de la crise ébranlante dans laquelle elle se trouve engagée.

Mais pour faire sortir du suffrage des électeurs une telle assemblée, il faut que l'union qui nous a déjà rendus de si grands services depuis une année continue à se maintenir. La réunion de la rue de Poitiers, qui a donné l'exemple de ce rapprochement de tous les anciens partis pour la défense de l'ordre social, a cru que c'était à elle à prendre l'initiative. Elle a choisi dans son sein une partie d'entre nous pour composer un comité électoral à Paris. Elle ne s'en est pas tenue là, et elle a voulu leur adjoindre, soit dans l'assemblée nationale, soit hors de cette assemblée, les hommes dont le concours lui semblait

nécessaire pour représenter plus complètement toutes les nuances de l'opinion modérée.

Le comité central qu'elle a ainsi formé, en s'adressant à la France entière n'a pas la prétention de dicter, ou même de suggérer des choix aux départements justement jaloux de leur indépendance. Cette indépendance est plus que jamais respectable et désirable, car elle doit apprendre à l'esprit de désordre que, vint-il à triompher un moment sur un point du territoire, il n'aurait pas pour cela conquis la France. Mais nous avons entendu partout exprimer le désir de voir se former un centre commun où l'on pût trouver au besoin des informations, des conseils, des encouragements à l'union, et nous avons travaillé à l'établir.

Si quelque part les hommes sages, modérés, amis de l'ordre, ne savaient pas immoler leurs divergences à l'intérêt pressant de la société, et que notre intervention amicale pût les aider à s'entendre, nous serions heureux de la leur offrir, n'ayant d'autre prétention que d'être utiles par notre exemple et nos conseils à ceux qui voudraient y recourir. N'oublions pas que sous la loi électorale actuelle les minorités peuvent prévaloir par la division des majorités. De récents et malheureux exemples l'ont assez prouvé depuis une année pour qu'il ne soit pas besoin de les rappeler. Dans une société grande, morale, éclairée comme l'est la France, les esprits pervers sont toujours en petit nombre, et ne peuvent triompher que par la division des bons esprits. C'est pour prévenir le malheur d'une telle division que nous nous sommes réunis, et que nous vous annonçons la constitution définitive du comité électoral dont les membres ont signé la présente déclaration.

Ayilles, Baraguay-d'Hilliers, Ferdinand Barré, Bauchard, Baze, Beaumont (de la Somme), Béchar, De Belleyne, Bérard, Berryer, Bineau, Blin de Bourdon, Bonjean, De Broglie, Maréchal Bugeaud, de Cambacères, de Chalais-Prigord, Chambolle, Clary, Conti, Cousin, Dahirel, Dariste, Daru, Benjamin Delessert, Denjoy, Desèze, Durand de Romorantin, Duvergier de Hauranne, Achille Fould, Garnon, Graugier de la Marinière, D'Haussonville, D'Heckeren, Victor Hugo, de Kerdel, Lacaze, de Laferronnays, de Laferté, Mémé, de Larcy, Jules de Lasteyrie, de Laussat, de L'Épinois, Levassieur, Léon de Malleville, Molé, de Montalembert, de Morny, Lucien Murat, de Noailles, général d'Ornano, de Padoue, Casimir Périer, de Persigny, général Piat, Piscatory, Porion, De La Rorte, Régnaud de Saint-Jean-d'Angely, de Rémusat, de Renneville, de Riancey, de la Rochette, Roger (du Nord), Rouher, Sauvage-Barthélemy, Struch, Tassebureau, Amédée Thayer, Thiers, Vieillard, de Vogué, de Wagram.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

BOURGES. — DÉPARTEMENT DU CHER.

Attentat du 15 mai 1848. — Audience du 16 mars.

L'audience est ouverte à dix heures trois quarts.

M. Detours, représentant du peuple, 81^e témoin. Sa déposition, assez insignifiante, est cependant favorable à Barbès, qui, quelques jours avant le 15 mai, lui semblait animé des sentiments les plus pacifiques.

Barbès prend la parole pour dire qu'une fois l'assemblée dissoute, la dissolution acceptée par les représentants, qui s'étaient sauvés (vives réclamations de M. le procureur-général Baroche), il avait cru devoir aller là où se font les gouvernements, à l'Hôtel-de-Ville, où il pouvait y avoir un massacre, le colonel Rey étant un homme d'une rare énergie qui pouvait vouloir se défendre... (Nouvelles réclamations de M. le procureur-général). Vous êtes les plus forts, s'écrie Barbès, et je m'attends à être condamné à la déportation... (Mouvement.) Il y a plus, je serais très-fâché de ne pas être condamné à la déportation... (Nouveau mouvement.)

M. Baroche, procureur-général. Il n'est pas vrai que les accusés aient succombé sous l'empire de la force, mais sous celle du droit.

Les dépositions des témoins, qui sont successivement entendus, présentent peu d'intérêt, quoiqu'elles amènent d'assez longues digressions de la part des défenseurs des accusés, qui rendent hommage à la haute impartialité avec laquelle M. le président dirige les débats.

M. Rondeau, 89^e témoin, cultivateur et représentant du peuple, était à l'assemblée le 15 mai. Au milieu du brouhaha général, quelqu'un vint à dire en parlant de Sobrier: „ Je voudrais bien le connaître. „ Un homme, en paletot brun avec une ceinture rouge, se retourna en disant: „ Vous l'avez devant les yeux; c'est moi qui suis Sobrier. „ Je pus alors, dit ce témoin, parfaitement remarquer sa figure.

Vers cinq heures, au moment où la séance était suspendue de fait, moins par la déchéance prononcée par Huber, que nous ne prenions pas au sérieux, que par la disposition de M. Buchez, je me rendis au café d'Orsay, pour m'y rafraîchir. Trois ou quatre personnes seulement s'y trouvaient, lorsqu'un homme qui venait d'entrer dit: „ Oui, messieurs, l'assemblée est dissoute; un gouvernement a même été nommé, et il est entré en fonctions on va entrer en fonctions. „

Reconnaissant sans aucun doute possible pour moi l'homme qui venait de se faire connaître en ma présence à la chambre comme étant Sobrier, je m'élançai sur lui, et le saisissant énergiquement: „ Non, monsieur Sobrier, l'assemblée n'est pas dissoute, lui dis-je; mais c'est vous et les vôtres qui venez de l'envahir, et je vous arrête en son nom. „ Je le poussai aussitôt dehors et le remis entre les mains de la garde-nationale, en lui disant: „ C'est Sobrier que je viens d'arrêter; je vous le confie; il était au nombre des séditieux. „

M. Baud, Sobrier affirme positivement n'avoir pas tenu le propos rapporté par M. Rondeau, ni aucun autre semblable; ce n'était ni le lieu ni la place de tenir un tel langage.

M. Rondeau avec énergie. Et moi je jure encore devant Dieu et devant les hommes que suis certain d'avoir entendu ce que j'ai dit.

M. Panisse, 91^e témoin, ex-directeur de la sûreté au ministère de l'intérieur, a été chargé de porter à M. Causidière, le 15 mai au matin, l'ordre d'arrêter Blanqui, Flotte et Lacambre. Voyant que le préfet de police faisait quelques objections, il ne voulut pas lui laisser les mandats et les rapports au ministère, au moment où le cabinet du ministre fut momentanément évahi. Il ne pense pas qu'il y ait eu concert en mai, autrement on aurait eu en mai les affaires de juin.

Blanqui. Pourquoi donc cet ordre contre mes amis et moi, si ce n'est parce que j'étais l'objet de la haine du gouvernement.

M. Panisse. Parce que vous étiez l'âme de tous les mouvements.

Blanqui. Vivement. Moi? une preuve! une preuve!

M. Panisse. La notoriété publique, et maintenant je crois que les débats actuels le prouvent.

Blanqui. La notoriété publique toujours, mais la notoriété publique se fait avec toutes les préventions injustes dont je me plains.

M. Panisse. Je vous regarde, moi, comme un des ennemis les plus dangereux de la société.

M. De Goyon, 94^e témoin, colonel de 9^e dragons, a fait marcher son régiment sur l'assemblée, aussitôt que le bruit de dissolution lui fut parvenu. Il s'est ensuite dirigé sur l'Hôtel-de-Ville, mais voyant que tout était fini, et que la garde nationale avait enlevé de tous côtés, il s'en alla en se retirant au quai d'Orsay.

Pendant mon absence la garde nationale avait remis à son chef un prisonnier, en lui recommandant d'une façon toute spéciale, c'était Sobrier. Je la fis mettre dans un chambre dépendante de mon appartement.

M. Arago, ministre de la guerre, vint me dire: „ Je vous charge de ce prisonnier et vous m'en répondez. „ Je lui répondis que personne ne m'en aurait, et en effet personne ne l'aurait. Je montai vers Sobrier, qui se croyait à son heure dernière; il était accablé. Il écrivit son testament, qu'il m'a remis plus tard comme la seule marque de considération qu'il pût m'offrir.

M. Baud. Le témoin n'a-t-il pas fait charger les armes de ses dragons devant la caserne dans le but de le délivrer ?

M. De Goyon. Je répondais du prisonnier sur ma tête, c'était beaucoup, j'ai pris toutes les précautions militaires possibles. Je mis donc dans la chambre deux dragons qui paraissent allemands afin qu'ils pussent causer entre eux sans être entendus du prisonnier et sans causer avec lui. Ils avaient le fusil en tête, le sabre au côté et le pistolet au poing.

J'avais fait charger les pistolets à baïe, et le sous-officier, qui d'en basgardait la fenêtre, avait aussi son fusil chargé à baïe; je dis à Sobrier: Si on m'attaque pour vous délivrer, et que je ne puisse plus me défendre, on n'aura que votre cadavre. A part cela, j'ai eu pour lui les plus grands égards, et m'en a remercié lui-même en me confiant son testament, quand il m'a quitté le 17. J'avoue que le premier et le deuxième jour il était très-méfiant, et que deux sous-officiers durent goûter aux aliments que je lui fis servir.

Sobrier. Vous avez fait charger devant moi les armes de tous vos dragons; mais je vous pardonne. (Sensation.)

M. Goyon. Je n'ai pas besoin de pardon.

M. D'Adelsward, 101^e témoin, représentant du peuple, ne donne que des détails connus, seulement il lui a paru que Louis Blanc résistait à l'ovation qu'on voulait lui décerner les envahisseurs. — L'audience est levée à 6 heures.

Audience du 17 mars.

A dix heures et demie la cour entre en séance.

M. Moulineau, cocher à la Chapelle-Saint-Denis, a pris le 15 mai, place Argonne, deux personnes qui lui ont dit de les conduire à l'Hôtel-de-Ville, sous l'air de Quai Napoléon au pont d'Arcole.

D. Vous a-t-on dit de prendre par les rues qui sont à droite du quai, par la Daphnie, par exemple? — R. Non, car il y avait beaucoup de monde, et n'aurait pas pu passer.

D. Était-ce la garde nationale qui encombrait les rues? — R. Non, c'était la foule.

D. Quelles étaient les personnes qui étaient dans votre voiture? — R. C'était Raspail et une autre personne décorée. Ils m'ont dit: „Allez toujours; ne craignez rien.”

D. N'avez-vous pas vu d'autres personnes qui se sont approchées de la voiture pendant le trajet? — R. Oui, j'ai vu des personnes qui ont remis un papier à Raspail qui étaient dans ma voiture.

D. D'où paraissent venir ces personnes? — Elles paraissent venir de l'Hôtel-de-Ville.

D. Les individus qui étaient dans votre voiture ne se concertaient-ils pas entre eux pour savoir s'ils ne devaient pas d'abord aller à l'Hôtel-de-Ville? — Oui, monsieur.

Raspail dément le témoin avec une certaine vivacité.

Dejouy, avocat, a vu Raspail passer sur les quais en cabriolet.

Raspail, questionné sur la personne qui était à côté de lui dans le cabriolet, veut la nommer qu'autant que le ministère public s'engage à ne citer cette personne que comme témoin.

M. Allard, employé, a vu remettre un billet à Raspail qui était en cabriolet près du pont d'Arcole.

M. Perré, 107^e témoin, représentant du peuple, 32 ans, rend compte des faits généraux, et il ajoute qu'en quittant l'assemblée pour aller chercher la région, il a rencontré dans un couloir menant à la salle des séances l'accusé Blinquin, qu'il connaissait parfaitement. Il paraissait très-animé; ses habits étaient en désordre, comme un homme qui vient de subir une lutte.

M. Pascal Duprat, 108^e témoin, homme de lettres, représentant du peuple. J'ai vu M. Quentin sur les marches de la tribune. Il avait une canne à la main et paraissait un des plus animés, et disait qu'il était là pour exercer un droit et remplir un devoir. Dans tout ce tumulte, j'ai entendu dénoncer M. Baroche, qui siégeait au milieu de nous.

M. Baroche, procureur-général. Quentin ne parcourait-il pas les groupes? — M. Pascal Duprat. Oui, monsieur. Il proposait l'agitation. Je n'ai jamais entendu préférer de menaces.

M. le procureur-général Baroche. N'avez-vous pas pendant la séance reçu quelques avertissements?

M. Pascal Duprat. Oui, monsieur, notamment, à trois heures et demie, j'ai vu me prévenir que la situation était périlleuse et que les sections armées allaient se porter sur l'assemblée.

Villain. Qu'entend donc le témoin par ces mots sections armées? Et quel est M. le procureur-général espère-t-il tirer de cette déposition?

M. Baroche, procureur-général. Vous le saurez quand vous entendrez le rapport de la commission.

M. Pascal Duprat n'a pas entendu dire à Barbès l'infâme ville de Paris; n'a pas entendu non plus la demande de deux heures de pillage.

Raspail insiste vivement sur cette partie de la déposition du témoin et en demande acte.

M. Barral, chimiste à Paris, 109^e témoin.

M. le président. N'est-ce pas vous qui, au Luxembourg, avez arrêté le sieur Quentin? — R. Oui, monsieur. Pendant que j'étais de service, le sieur Quentin est arrivé dans un fiacre; en descendant de voiture, il a dit qu'il venait rendre possession du Luxembourg au nom du peuple. Lorsqu'il a vu qu'on était pas disposé à lui obéir, il a demandé M. de Lamartine et M. Arago. Au d'instants après, M. Arago est descendu et l'a fait arrêter.

Il était porteur de pistolets chargés jusqu'à la gueule, et dont les amorces arraisaient renouvelées depuis peu de temps.

J'ai remis ces pistolets entre les mains de M. Pascal, lieutenant-colonel de la 11^e légion.

M. le président. Faites entrer M. François Arago. (Mouvement de curiosité.)

M. François Arago, 110^e témoin, 63 ans, représentant du peuple.

Le témoin entre appuyé sur les bras de M. Étienne Arago, son frère; il est mal portant et paraît très-affaibli.

M. le président. Connaissez-vous les accusés avant le 15 mai? — R. Je connaissais Barbès, le général Courtais et Albert; mon collègue du gouvernement provisoire.

D. Veuillez nous donner quelques explications sur les journées du 17 mars et du 16 avril; et dire à MM. les jurés quelles sont, selon vous, les causes de ces mouvements, et quels hommes les dirigeaient, selon vous.

M. Arago. Le mouvement du 17 mars avait été causé par une manifestation préalable de la garde nationale, amenée contre une mesure concernant les bonnets à poil. M. Ledru-Rollin et moi sommes allés de bonne heure à l'Hôtel-de-Ville. La garde nationale qui l'entourait déjà était en proie à une grande exaspération. Un garde, entre autres, qui est avocat à la cour de cassation, criait: *A bas Ledru-Rollin!* Je l'abordai, je le secouai même vivement, et je lui dis: „Monsieur, c'est sur cette place même où vous proférez les cris de haine contre M. Ledru-Rollin qu'a été assassiné Foulon. Sachez qu'ici la mort de M. Ledru-Rollin serait bientôt vengée, car sur cette même place de Grève nous n'irions pas loin sans rencontrer des hommes qui pensent autrement que vous.”

En effet, quelques instants après, nous recevions dans l'Hôtel-de-Ville les délégués mêmes de la garde nationale, dont les orateurs étaient choisis dans les partis politiques. Le lendemain, une manifestation contraire avait lieu, et quand je sortis pour juger quel était son caractère, je fus reçu dans les rues par les cris de: Vive le gouvernement provisoire! vive Arago! Comme je n'avais pas le goût des ovations, je rentrais au ministère.

Le 16 avril, une manifestation très-nombreuse venait du Champ-de-Mars et marchait sur le gouvernement provisoire. Il fut décidé que je devais sortir de l'Hôtel-de-Ville pour y pouvoir faire arriver des hommes et des munitions. Le colonel Rey nous avait dit que l'Hôtel-de-Ville pourrait tenir pendant deux heures, et trois coups de canon devaient m'avertir de faire avancer toutes les forces que j'aurais rectifiées au dehors.

M. de Courtais avait fait battre le rappel dans toutes les mairies. On m'avait même pour cela des armes neuves que j'avais fait venir des fabri-

ques du nord. Il me fallait envoyer chercher des munitions à Vincennes, et pour l'escorte de ces munitions, je choisis les gardes nationaux les moins attachés d'aristocratie. Je désignai dans la 8^e légion la compagnie des principaux chiffonniers du faubourg Saint-Antoine.

M. le président. Veuillez nous parler du but et des chefs de ce mouvement, et des renseignements reçus à cet égard des diverses polices qui existaient alors.

M. Arago. Il n'y avait pas de police attachée au gouvernement provisoire; jamais, quant à moi, je n'ai employé de ces renseignements. M. Ledru-Rollin avait une police chargée de surveiller les clubs, et chaque soir il nous lisait les rapports rédigés sur les diverses séances de ces clubs. Deux résumés fort différents étaient rédigés de ces séances: l'un était fait par un homme fort habile, dans le sens de l'éloge, un autre l'était dans le sens du blâme. M. Ledru-Rollin nous donnait lecture du résumé approbatif.

M. le président. Savez-vous si l'accusé Courtais était bien ou mal obéi?

M. Arago. Je suis que M. Saisset, son sous-chef d'état-major, était loin d'avoir sa confiance, que plusieurs fois avant sa destitution, que je lui ai signifié moi-même, la commission du pouvoir exécutif avait voulu sa révocation, et que si elle n'a pas été prononcée alors, c'est que M. Guinard, chef d'état-major-général, se serait retiré si M. Saisset n'eût été conservé. M. de Courtais était d'un sens opposé à celui de M. Guinard.

M. Leclanché, conseil de l'accusé Villain, demande à faire une observation au nom et en l'absence de M. Baud, défenseur de Sobrier: M. Arago a-t-il donné au colonel de Goyon des ordres tels que lui, de Goyon, dût, selon son heureuse expression, ne livrer en Sobrier qu'un cadavre aux gens qui tenteraient de le délivrer?

M. Arago. L'intimité de Caussidière et de Sobrier était connue, on pouvait croire que Caussidière ferait tout pour délivrer celui-ci, je dis à M. Goyon: Vous ne le livrez à personne, et j'ajoutai: Vous m'en répondez sur votre tête. Cette expression était une plaisanterie.

M. Leclanché. C'était une plaisanterie atroce!

M. Arago. Je tiens à repousser énergiquement cette expression blessante. Si j'ai recommandé le prisonnier d'une façon énergique au colonel de Goyon, je ne me suis en rien mêlé des mesures militaires qu'il aurait à prendre.

M. Baroche, procureur-général. M. de Goyon s'est expliqué hier là-dessus, et Sobrier ne l'a pas contredit.

L'audience, suspendue pendant quelques instants, est reprise à trois heures.

M. F. Arago, rappelé, donne, sur l'invitation de M. le président, quelques renseignements déjà connus sur les mesures prises le 15 mai avant l'envahissement, et sur celles prises à la suite de l'attentat.

M. le président. Le gouvernement provisoire provisoire a-t-il, à l'époque du 17 avril, donné l'ordre d'arrêter Blanqui et plusieurs autres?

M. F. Arago. Oui, M. le président, le 22; la manifestation du 23, en faveur du gouvernement provisoire, fut si belle, que M. Caussidière nous annonça que, de concert avec M. Ledru-Rollin, il avait renoncé à l'arrestation, de crainte d'affaiblir la manifestation par une arrestation.

D. Pourquoi aviez-vous donné cet ordre d'arrestation contre Blanqui? — A cause des violences de son club.

Blanqui. C'est bien définitivement un procès de tendance qui m'est fait.

M. le président. Vous avez déjà plusieurs fois élevé cette prétention: je dois soumettre une observation à MM. les jurés.

Il y a procès de tendance, quand, en l'absence d'un corps de délit, on recourt à des faits étrangers pour créer un imaginaire. Mais ici il y a un corps de délit, c'est l'attentat du 15 mai, et ce n'est pas parce que l'on rechercherait la corrélation qui peut exister entre cet attentat et les faits antérieurs qu'on peut dire qu'il y a procès de tendance.

Blanqui. Je suis dans mon droit en disant qu'on me fait un véritable procès de tendance. Si, dans les faits antérieurs, il y en avait un seul qui vint à l'appui de l'accusation, je comprendrais qu'on s'en servit; mais quand il y a un abîme entre les faits et l'attentat, je ne comprends plus que l'on remonte en arrière.

Pourquoi, alors, ne pas remonter jusqu'au 24 février, et même jusqu'aux poursuites que j'ai subies sous le règne de Louis-Philippe? On pourrait dire que je suis toujours hostile à l'état de choses et un conspirateur. Voilà pourtant ce qu'on fait, et si un procès peut être appelé un procès de tendance, c'est bien celui-là; et M. Arago m'a offert une occasion précieuse de prouver que tout le procès contre moi est basé sur des préventions.

M. Baroche, procureur-général. Sur l'opinion de qui avait été délivré le mandat d'arrêt contre Blanqui?

M. François Arago. Sur l'opinion de Caussidière.

Blanqui. Et cependant s'il n'avait pas pris la clé des champs, — et il a bien fait, — Caussidière serait à côté de moi sur ce banc.

M. le président veut-il demander au témoin si le mandat d'arrêt décerné contre moi ne l'était pas en prévision du 23 avril?

M. François Arago. Je n'avais aucune relation avec la police et je n'ai jamais eu un seul agent à mes ordres; je ne puis donc rien dire de précis; mais je crois qu'on voulait surtout empêcher M. Blanqui de troubler la revue du 23 avril.

Blanqui. C'était donc bien en prévision du 23 qu'on voulait m'arrêter.

M. Baroche, procureur-général. Mais les craintes que l'on concevait sur votre compte pour le 23 avril étaient fondées sur la part que vous aviez prise à la manifestation du 16 avril.

Blanqui. Cela ne pouvait pas être, puisque je n'ai pris aucune part à cette manifestation; on ne pourrait pas me citer un seul fait.

Celui est remarquable, c'est que mon arrestation n'était pas demandée, comme on pourrait croire, par les hommes modérés du gouvernement provisoire, mais par ceux qui se rapprochaient le plus de mes opinions.

On a fait souvent allusion à des oppositions de sentiments, de vues, à des rivalités d'ambition existant entre plusieurs accusés ou entre des accusés et d'autres personnes qui ne sont pas ici. Eh bien! ne peut-on pas attribuer à ces oppositions, à ces rivalités (le langage de Lamartine m'autorise à me servir de ce mot), cette circonstance que c'étaient les hommes les plus avancés du gouvernement provisoire qui voulaient me faire arrêter?

M. Arago. Je ne crois pas qu'il faille attribuer l'ordre de votre arrestation à une antipathie ni à une rivalité.

Blanqui. Puisque l'on rappelle nos divisions, je dois dire que tout cela est oublié. Vieilles préventions, vieilles antipathies, tout cela est enlevé par le vent des événements, et, au nom du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir, je vous déclare que le jour où la république serait menacée, vous nous trouveriez tous réunis, faisant face à l'ennemi commun. (S'exaltant.) Oui, nous défendons la république, et tous ceux qui étaient en querelle, dites-vous, tous ceux là seront unis pour sauver la république.

L'audience est levée à 6 heures et renvoyée à lundi.



W^m STYER,
Tailleur de S. A. R. le Prince d'Orange.
PLACE ROYALE A LA HAYE,
a l'honneur d'annoncer que son magasin est parfaitement bien assorti en tout ce qui concerne les ARTICLES DE DEUIL. (312)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, LUNDI 19 MARS. — La tendance favorable qui s'était manifestée hier dans les cours des fonds hollandais a continué aujourd'hui, à même fait de nouveaux progrès par suite d'achats considérables qui se sont effectués — principalement en intégrales.

Tous les fonds étrangers ont plus ou moins partagé la faveur de cette situation.

Paris, DIMANCHE 18 MARS. — Hier, après la clôture du parquet, le 3 s'est élevé, dans la coulisse, de 83.60 à 83.90, sur la connaissance de la première partie du discours prononcé par le ministre des finances dans la séance d'hier. Le soir, au passage de l'Opéra, on a fait 84. Ce matin, ces bonnes dispositions ont été arrêtées par les nouvelles d'Italie qui sont à la guerre. L'effet les journaux de Turin annoncent que le roi Charles-Albert est parti pour le quartier-général de l'armée Piémontaise et que la reprise des hostilités est imminente. Sur ces nouvelles, le 5 % est tombé à 83.75 puis à 83.50, cours auquel il était demandé à 2 heures. — Il y avait peu d'affaires.

Anvers, LUNDI 19 MARS. — 2 heures. Bourse ferme et avec beaucoup d'affaires: Fonds belges 5 % 88 1/2 P., et 87 7/8 A.; d^e 4 1/2 % ont été traités à 80 %, et restent A.; d^e 2 1/2 % 44 0 0 A. — Fonds espagnols 5 % ont été traités à 10 10 1/8 1/4, 5/16 3/8 1/4, et restent 10 5/16 % cours; d^e 3 % de dernière ouverte à 21 3/8 % P., ont été traités à 21 1/4 3/8, 1/2, 5/8 restent 2 3/4 % A. — Obligations romaines sans affaires.

2 3/4 heures. — Fonds espagnols 5 % 10 7/16 % cours.

Madrid, LUNDI 12 MARS. — 3 % 22 1/2 P. (après la bourse 22 3/8; 7/16 A.) — 5 % 107/8 P. (après la bourse 103/4 5/8 A.) — Dette sans intérêt 3 7/8, (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 6 1/2. — Billets du trésor 54 P. — Banque de St-Ferdinand 64. — Changes: Paris 5-22; Londres 49 90; Bayon. n. 5.20.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 19 MARS.

Deute act. 2 1/2	47 1/2	Dito dit. 3	21 1/2	Certific. dit. 6	70, 1/2
Dito dit. 3	56 1/2	D ^e int. à 6 m. 3	7 1/2	Pol. Cert. 4	37 1/2
Dito dit. 4	75 1/2	Coup. Ardoin. 7 1/2	8	Lots Pol. fl. 300	
Emp des L-O. 4		Passive.		Dito dit. fl. 500	
S. d'Am. 3 1/2	76	Deferred.		Amér. Phil. B. 6	
Soc. de C. 4 1/2	142	Dette diff. à P.		Dito Act. de B.	
Lac de Harl. 5		Portug. à L. 5	27 1/2	Autr. Mét. 5	
C. de f. du R. 4 1/2	75 1/2, 76	Dito dit. 4	28 1/2	Dito dit. 4	
C. de fer Holl.		D ^e int. à 1 Conto		Dito dit. 4	
D. to. 4 1/2	89 1/2	Russe Hope 5	100	Brés. 5	
France. 3	50 1/2	Dito dit. 5	99 1/2, 100	Dito 1848. 5	
Id. 5	80	Certific. dit. 5	89 1/2	N. Mexic. 5	27 1/2
Belgique. 2 1/2	42 1/2	Dito dit. 4	80 1/2	Peru. 6	43 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	104, 1 1/2	Bill. Stieglitz 4	80, 1/2	Gré. 1 1/2	18 1/2, 1/2
Dito de 510 1/2	10 1/2	Cert. à Hamb. 5		Venez. 2 1/2	
Dito Piéc. c. 5		Insc. au gr. -1.6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 19 MARS.

PAYS-BAS. — Dette act. 2 1/2	% 47 1/2	Esp. — Ard. int. L. 510	5 %
Dito dit. 3	" 56 1/2	Russie. — Emprunt 5	"
Dito dit. 4	" 75 1/2	Stieglitz. 4	"
Esp. — Ard. de L. 170.	5 %	AUTRICHE. — Cert. Mét. 5	" 71 1/2

BOURSE D'ANVERS DU 16 MARS.

BELG. C. de la	Autr. Métal. 5	73 1/2	Dette diff. 1831
bq. B. ... 2 1/2	Dito 2 1/2		Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	L. f. 250 fl. 1839		Russie emp. 5
g. R. ... 2 1/2	A Dito de f. 500.		Am. H. C. 5
Emprunt ... 3	Pol. L. f. 300		Dito d'ouv. 5
Dito ... 4	Dito de f. 500		Prusse. Dito 1
Dito ... 4 1/2	P Baile. Lots de		à Berl. 1832
Dito de 1840. 5	f. 50 1840.		Nap. C. f. Ale 5
Dito 1842. ... 5	Dito 1845. ...		Etat Romain. 5
Holl. De act. 2 1/2	Esp. Ep. 1834. 5	10, 10 1/2, 1/2	

BOURSE DE VIENNE DU 16 MARS.

Métalliques, 5 82 1/2, 83	Emprunt 1834	1142, 141	Act. de la B.	1122, 10
" 4 67 1/2, 67	" 1839.	894, 88 1/2	Lots de 500 fl.	
" 3	Ch. def. Milan	62, 61	Dito de 250 "	
" 2 1 2 44, 43 1/2	" du Nord	97 1/2, 97		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 19 MARS.

Paris 2/m.	56 1/2	P Naples 2/m.	179	A Londres court.	11.97 1/2 A
court.	57 1/2	A Vienne 6/S.	31 1/2	P 2/m.	11.92 1/2 A
Madrid 3/m.	243	A Francfort 6 S.	199	A Hamb. court.	35 1
Lisbonne 3/m.	41 1/2	A S-Péte. 2/m.	182	A 2/m.	34 1/2 A
Gènes 2/m.					

CHANGES D'ANVERS DU 19 MARS.

Amsterdam c ^t % av. P	2 m.	Francfort. c ^t 210	A
2/m.	Londres court.	25,45	P
Rotterdam c ^t .	2/m.	Eacompte.	4 % A
2/m.	Hambourg c ^t		
Paris court. % av.	2/m.	185 1/2	P

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, Mardi 20 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active.	2 1/2 %	47 1/2
Dito dit.	3 "	56 7/16
Dito dit.	4 "	75 1/4
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510	5 "	10 1/2
Dito int. à 6 m.	3 "	21 13/16
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5 "	100 1/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2 "	36 5/8
FRANCE.	3 "	49
PÉROU.	6 "	—

Bourse d'Amsterdam, Mardi 20 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active.	2 1/2 %	47 1/2
Dito dit.	3 "	56 7/16
Dito dit.	4 "	75 1/4
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510	5 "	10 1/2
Dito int. à 6 m.	3 "	21 13/16
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5 "	100 1/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2 "	36 5/8
FRANCE.	3 "	49
PÉROU.	6 "	—

Bourse d'Amsterdam, Mardi 20 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active.	2 1/2 %	47 1/2
Dito dit.	3 "	56 7/16
Dito dit.	4 "	75 1/4
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510	5 "	10 1/2
Dito int. à 6 m.	3 "	21 13/16
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 et 1816.	5 "	100 1/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2 "	36 5/8
FRANCE.	3 "	49
PÉROU.	6 "	—

Bourse d'Amsterdam, Mardi 20 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, Spui, N^o 75.
Dépôt général chez MM. SCHOONEVELD et FILS, Beurssteeg,
à Amsterdam.

ANNONCES.

BAHLMANN ET C^{ie}

Ont l'honneur d'informer le public que leur magasin est pourvu d'un grand assortiment d'ARTICLES DE DEUIL en tout genre. (313)

ARTICLES DE DEUIL.

C. HANAU, Schoolstraet, à La Haye, vient de recevoir un assortiment d'ARTICLES DE DEUIL en tout genre, à des prix modérés. (314)